



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
29/08/2024

Transmission au contrôle
de légalité : 05/09/2024

Publication sur le site
internet : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 3
Votants : 23
Excusés : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 août 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

M LEFEBVRE Francis représenté par Mme MASUREL Anne
MME POTTEAU-FROMENTEL représentée par M WIPLIE Hervé
Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme LENAIN Manon

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **36/2024**

Objet : **Délibération portant sur l'autorisation de prise de possession anticipée au profit de la Métropole Européenne de Lille de la voie d'accès au groupe scolaire Simone Veil**

Le nouveau groupe scolaire Simone Veil sis 15 rue Jean Moulin connaît la même desserte que l'ancienne école maternelle Charles Vion implantée sur le site auparavant.

L'arrivée des écoles et de leurs familles s'effectue par l'allée qui relie la rue Jean Moulin et la rue des Primevères, il s'agit d'une desserte pédestre et sécurisée. Le groupe scolaire comprend une entrée pour les élèves des classes élémentaires côté Ouest du bâtiment et une entrée pour les élèves maternelles côté Est du bâtiment.

L'accès des enfants au nouveau groupe scolaire Simone Veil fera prochainement l'objet d'une réflexion par les services métropolitains.

L'emprise de ces travaux concernera une partie de la rue du cimetière et l'allée d'accès des élèves. Ils ont pour objectif de rénover et de sécuriser le cheminement quotidien des familles allant et quittant le groupe scolaire.

Dans le cadre des travaux à venir, et préalablement au transfert du domaine public communal vers le domaine public métropolitain, il y a lieu d'opérer une Autorisation de Prise de Possession Anticipée.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 22 voix pour et 1 contre (M FOUCART)

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** l'intervention des entreprises mandatées par les services métropolitains pour effectuer les travaux,
- **APPROUVE** la prise de possession par anticipation de cette emprise par la Métropole Européenne de Lille

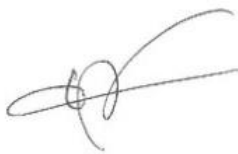
Une délibération à venir permettra le transfert du domaine public communal vers le domaine public métropolitain relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

La secrétaire,



D. RUSCART

La Maire



D. GANTIEZ